

## ■ élections

# Jean-Pierre Mangiapan « épinglé » pour ses comptes de campagne

Décidément, Jean-Pierre Mangiapan revient souvent dans l'actualité cet été. En tant que premier adjoint à Villefranche-sur-Mer, il a « failli » devenir maire à la suite de la démission du premier magistrat Gérard Grosgeat. Ce fut un véritable « feuilleton » rocambolesque sur fond de chantage et de tentative de déstabilisation (voir par ailleurs). Aujourd'hui, c'est en tant que conseiller général du 6<sup>e</sup> canton de Nice que cet élu UMP doit s'expliquer sur ses comptes de campagne. Il le fera le 16 septembre prochain devant le tribunal administratif de Nice. La commission nationale des comptes de campagne, chargée de contrôler et d'approuver les dépenses engagées par les candidats en vue d'une élection<sup>(1)</sup>, a en effet rejeté le bilan présenté par Jean-Pierre Mangiapan à la suite de sa réélection au conseil général, le 16 mars dernier. Ce rejet entraîne la saisine automatique du juge de l'élection qui dispose d'un pouvoir d'appréciation et ne fonctionne pas comme une simple chambre d'enregistrement.

**« Je suis serein, c'est un problème technique »**  
Il y aura donc un débat sur le bien-fondé ou pas de la décision de la commission. À ce jour, on ne connaît les raisons de ce rejet qu'à travers l'analyse qu'en fait l'in-



Jean-Pierre Mangiapan a été élu alors qu'il était seul en course au 2<sup>e</sup> tour des élections municipales de Villefranche-sur-Mer. (Photo Philippe Bertini)

téressé. Et ce dernier se montre « tout à fait serein ». « Il s'agit d'un problème technique, pas grand-chose, a-t-il déclaré. Cela représente une somme d'environ 900 €. Ce sont des dépenses que j'ai réglées avec ma carte bleue personnelle. Elles auraient dû être réglées avec le chéquier du mandataire financier comme le veut la règle. Mais ce dernier a été malade deux mois et je me suis retrouvé dans l'obligation de payer certaines dépenses. Il y a eu de l'essence et quatre ou cinq notes de restaurants. Je tiens à préciser que 100 % des dépenses que j'ai engagées pour cette élection l'ont été avec mon

argent personnel. Et je suis resté bien en deçà du plafond autorisé. C'est pourquoi je demande la régularisation et la validation de mon compte. Raisonnablement,

## Rappel : un été chaud à Villefranche-sur-Mer

Jean-Pierre Mangiapan, 50 ans, a deux casquettes. Il est conseiller général du 6<sup>e</sup> canton de Nice (quartiers Libération, Malausséna, Pasteur, Cimiez) mais également premier adjoint au maire de Villefranche-sur-Mer. Il a surgi au cours des derniers mois dans la vie politique de la petite cité fortifiée en occupant très vite le terrain. Il s'est imposé sur la liste du maire sortant et a même présidé le conseil municipal le 30 juillet dernier en se présentant comme le successeur de Gérard Grosgeat, démissionnaire à la stupéfaction de tous.

Mais la mise à l'écart n'a pas duré quinze jours et le premier magistrat a repris la barre en déclarant qu'il y avait autour de lui « des gens bien impatientes ». On a eu droit alors au récit d'une tentative de déstabilisation sur fond de chantage.

**Des réponses dans deux affaires en cours**  
Jean-Pierre Mangiapan a immédiatement réagi en expliquant qu'il ne voulait pas « porter le chapeau de toute cette histoire » et que de toute façon, on cherchait « depuis toujours à le

dézinguer politiquement ». En dehors du terrain politique, Jean-Pierre Mangiapan doit aussi apporter des réponses dans deux affaires en cours. L'une, à Nice, concerne les conditions de perception de ses indemnités chômage en 2007, l'autre à Monaco est liée aux conséquences d'une brouille commerciale qui a débouché sur le dépôt d'une plainte à son encontre pour détournement de 84 000 euros. Jean-Pierre Mangiapan a démenti l'existence de ces enquêtes préliminaires.

SY. B.

*je pense que je suis dans mon bon droit.*

Jean-Pierre Mangiapan n'envisage donc absolument pas de perdre son siège de conseiller général, conquis au deuxième tour mais sans combattre. L'élu UMP a en effet été servi par les « malheurs » de son seul adversaire encore en lice, Pierre Laigle, dissident PS. Ce dernier n'a pas pu déposer sa candidature, piégé par des embouteillages et l'heure limite et impérative fixée par la préfecture...

Cela étant, Jean-Pierre Mangiapan avait déjà une longueur d'avance, arrivé en tête au premier tour avec 41,3 % des voix devant Pierre Laigle qui a recueilli 14,6 % des suffrages.

### SYLVIE BEAL

1. La commission est composée de hauts magistrats. Elle vérifie les comptes de campagne des candidats des villes et des cantons de plus de 9 000 habitants.

### LES SCÉNARIOS

Le tribunal administratif peut prendre trois types de décisions.

- Soit il considère que la commission nationale des comptes a eu raison et il peut alors prononcer l'inéligibilité du candidat, qu'il ait été élu ou pas. Dans le cas présent, il faudrait revoter et Jean-Pierre Mangiapan, écarté de ce scrutin pour un certain temps, ne pourrait pas se représenter.

- Soit le tribunal considère que la commission a eu raison mais que le candidat, de bonne foi, ne « mérite » pas d'être déclaré inéligible.

- Soit il juge que la commission a fait une erreur en rejetant le compte de campagne, et il « blanchit » alors le candidat.